**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Le nouveau statut du personnel sera mis en consultation à la mi-mars

**Le Conseil d'Etat a pris connaissance de l'avant-projet de révision du statut des collaborateurs de l'Etat élaboré par le Service du personnel sous la direction de la délégation du conseil d'Etat aux affaires de personnel. Il a décidé de le compléter au cours des semaines qui viennent, afin de pouvoir le soumettre à la consultation des milieux intéressés dès mi-mars prochain.**

A l'origine, il était prévu que la révision du Statut général des fonctions publiques cantonales soit réalisée pour une entrée en vigueur en 1998. Du fait du blocage des négociations avec les associations de fonctionnaires au cours du premier semestre 1997, puis des surcharges découlant de la préparation du budget et de la négociation d'une convention salariale pour 1998, ce dossier a été retardé. Le Conseil d'Etat reste persuadé de l'urgence de la révision, car l'actuel Statut, vieux de 50 ans, constitue une entrave à toute gestion du personnel adaptée à la situation actuelle.

En l'état actuel des travaux, le Conseil d'Etat estime qu'il a besoin encore de quelques séances pour mettre au point son texte, qui portera le titre d' " Avant-projet de loi sur la nouvelle politique de gestion du personnel et le statut général des fonctions publiques cantonales ".

Ce texte sera adressé pour une large consultation à tous les milieux intéressés dès mi-mars, soit après le deuxième tour des élections au Conseil d'Etat.

Les citoyens intéressés, y compris les collaborateurs de l'Etat, pourront demander à participer individuellement à la consultation. Les associations de fonctionnaires, bien qu'elles se soient retirées de la négociation avec le Conseil d'Etat, auront ici l'occasion de se prononcer sur ce nouveau texte.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 janvier 1998

Charles Favre, chef du Département des finances et président de la délégation du Conseil d?Etat aux affaires de personnel, 021/ 316 20 00 Jean-Marc Mommer, chef du Service du personnel de l?Etat de Vaud, 021/617 63 40